

Retard de charges de copropriété,mon syndic fait préssion

Par victor_51, le 22/03/2009 à 01:56

bonsoir, je voudrais savoir quel est le delai maximum legale pour payer les charges de copropriété (deux trimestres de retard) ou sinon le syndic peut il entamer une procedure pour deux trimestres de retard car ils mon envoyer un courier qui est un comendement payer de leur part avec ddes frais de relances et frais d envoie, en ont ils le droit je pensais qu il fallait passr par un huissier.merci de vote réponse a bientot de vos nouvelles, merci.

Par chaber, le 22/03/2009 à 04:56

Bonjour,

Pour l'instant vous êtes encore en phase amiable de recouvrement des charges.

Rapprochez vous du syndic pour trouver une solution rapide avant qu'une procédure judiciaire soit entamée à votre encontre.